



RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service
public d'élimination
des déchets **2025**



SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	p. 3
LE SICTOM DU HAUT-JURA	p. 4
LES FLUX & TONNAGES	p. 4
LE TERRITOIRE	p. 5
LA GOUVERNANCE	p. 5
ORGANIGRAMME	p. 6
DONNÉES SOCIALES	p. 7
LA COLLECTE DES DÉCHETS	p. 8
LES TONNAGES COLLECTÉS	p. 8
LES COLLECTES SPÉCIFIQUES	p. 10
LES MATÉRIELS	p. 11
NOUVEAU MATÉRIEL	p. 12
LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE	p. 13
LES DERNIÈRES IMPLANTATIONS	p. 14
LES DÉCHETTERIES	p. 16
LA FRÉQUENTATION	p. 17
LES FILIÈRES DE TRAITEMENT	p. 18
LES TONNAGES COLLECTÉS	p. 20
LA NOUVELLE DÉCHETTERIE DE SAINT-CLAUDE	p. 22
LE BUDGET	p. 24
LE COMPTE FINANCIER UNIQUE	p. 24
LE FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES O.M.	p. 27
BIODÉCHETS, PRÉVENTION	
PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF	p. 29
LA COMMUNICATION AUPRÈS DES HABITANTS	
LA PAGE FACEBOOK	p. 31
LE NOUVEAU SITE INTERNET	p. 32
LA PAGE INSTAGRAM	p. 33
L'ESPACE INTRAMUROS	p. 33
DE NOUVEAUX MODES DE COMMUNICATION	p. 34
GLOSSAIRE	p. 35



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2025 marque l'achèvement d'un programme ambitieux qui avait été entrepris par mes prédécesseurs il y a une vingtaine d'années. L'installation des conteneurs semi-enterrés sur tout le territoire du Haut-Jura pour remplacer les bacs de collecte en porte à porte avait en effet été décidée dès 2005. Il a fallu tout ce temps pour implanter 1300 conteneurs semi-enterrés dans les 55 communes du SICTOM du Haut-Jura. L'objectif de ce choix politique était de maîtriser le coût des collectes, en rationalisant les circuits de collecte dont découle une diminution du kilométrage parcouru par les véhicules. Bilan : la hausse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a pu être maîtrisée sur la durée du mandat qui s'achèvera en 2026, malgré des coûts de traitement en hausse. Ce projet a nécessité un effort financier et humain considérable. Nos équipes ont accompli un travail remarquable, en étroite collaboration avec les élus du territoire.

Si les conteneurs semi-enterrés ont transformé la collecte, notre action s'est aussi concentrée sur l'autre pilier du service : les déchetteries. A l'automne dernier, la toute nouvelle déchetterie de Saint-Claude a été inaugurée. Ce chantier achevé en moins d'une année est à la hauteur de l'enjeu. Il s'agissait de remplacer la plus importante des 7 déchetteries dont nous disposons, en la dimensionnant pour répondre aux défis de demain : nouvelles filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), accroissement constant des tonnages de déchets déposés en déchetterie ... Un garage flambant neuf a lui aussi été construit pour héberger les camions qui font la navette d'une déchetterie à l'autre, qui assurent l'entretien des conteneurs semi-enterrés tout au long de la belle saison ou encore qui transportent le bras de compactage des bennes de collectes pour en accroître le contenu, limitant d'autant le nombre de camions sur la route. Car le service public d'enlèvement des ordures ménagères doit être mené avec un souci constant de qualité et d'efficacité, au meilleur coût pour les habitants.

Ces avancées solides nous permettent d'aborder sereinement les défis de demain. Parmi eux, l'amélioration de la qualité du tri des déchets sur notre territoire reste une priorité. Sensibiliser les habitants sera crucial pour éviter que les coûts de traitement ne s'envolent. C'est ce cap que nous laissons aux futures équipes, avec la conviction que le SICTOM reste un acteur clé de la transition écologique sur notre territoire.

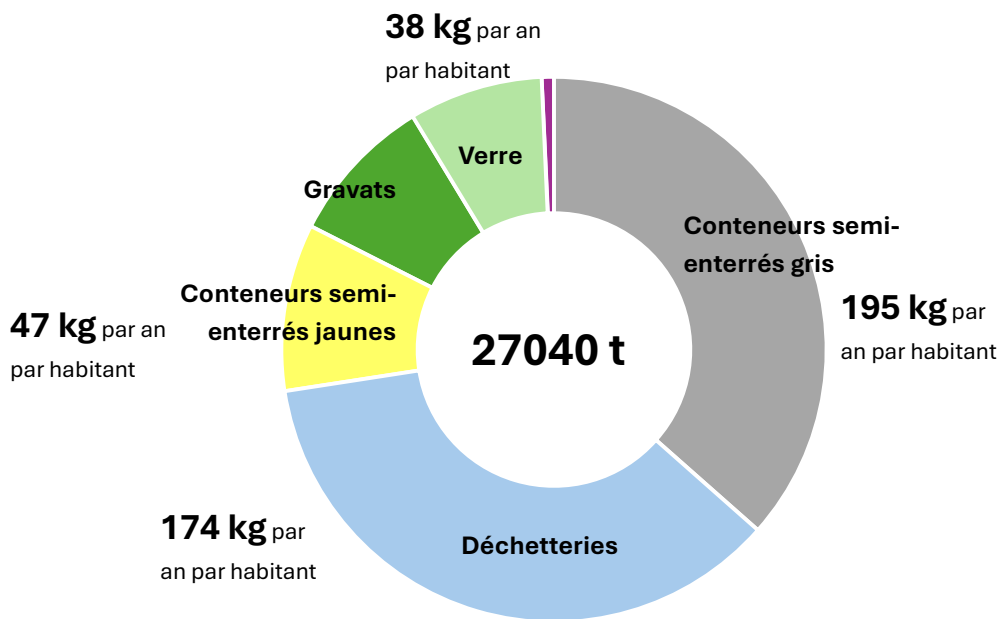
Francis LESEUR,
Président du SICTOM du Haut-Jura



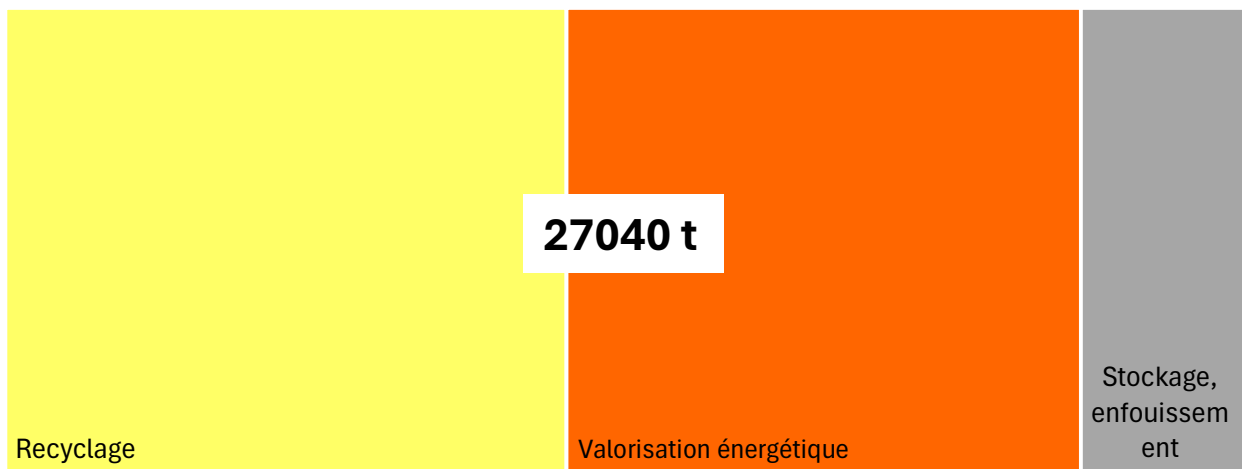


LES FLUX DU SICTOM DU HAUT-JURA EN QUELQUES CHIFFRES

Tonnages des déchets collectés par le SICTOM du Haut-Jura en 2025 :



Traitement des déchets (par le SYDOM et les filières partenaires) en 2025 :



LE TERRITOIRE

Le SICTOM du Haut-Jura est depuis plus de **50 ans** un acteur public du quotidien, à la fois discret et essentiel, qui agit pour une gestion durable de la collecte des déchets sur les montagnes du Jura. C'est un syndicat mixte fermé qui assure la compétence Collecte des ordures ménagères par substitution des **55 communes** (regroupées au sein de **5 communautés de communes** adhérentes).

Il a pour mission d'assurer la collecte des déchets (ordures ménagères et déchets assimilés) des **56 657 habitants** (incluant le flux touristique en été et en hiver) de son territoire : un terroir rural de moyenne montagne aux paysages et aux profils très diversifiés allant de 220 à 1200 m d'altitude.



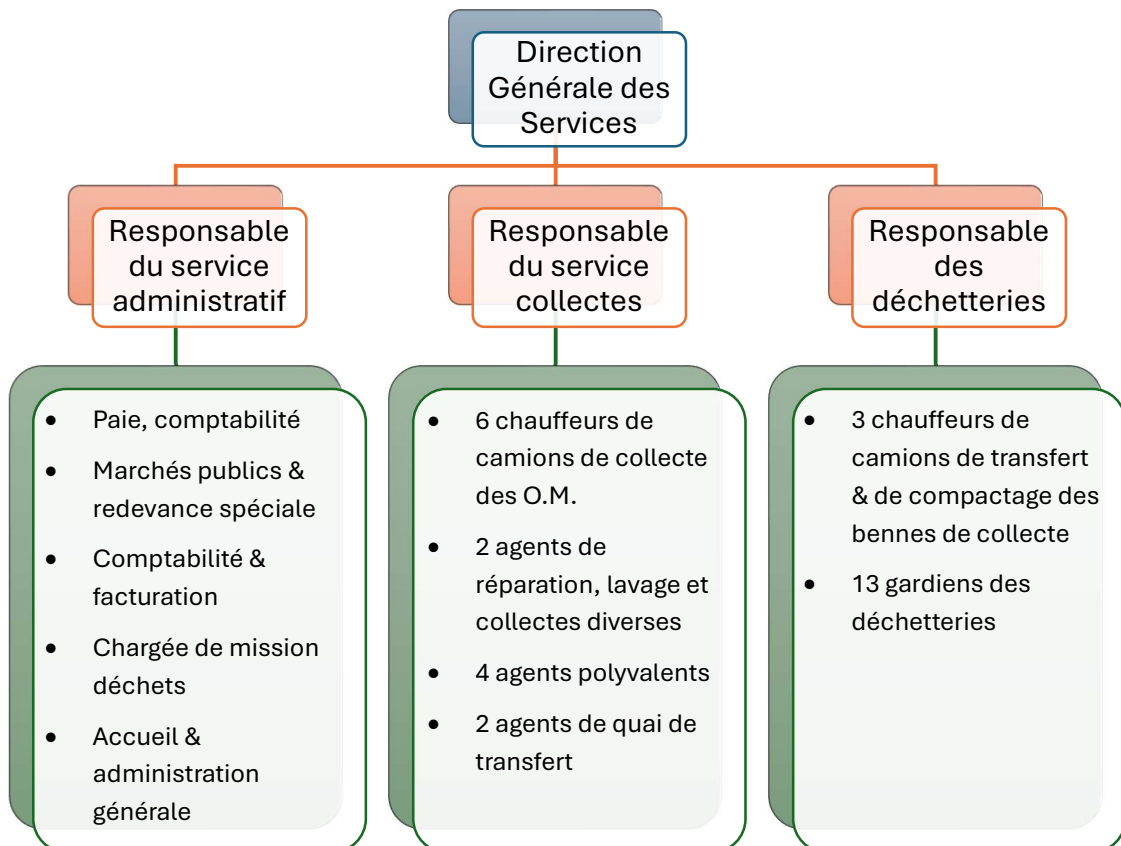
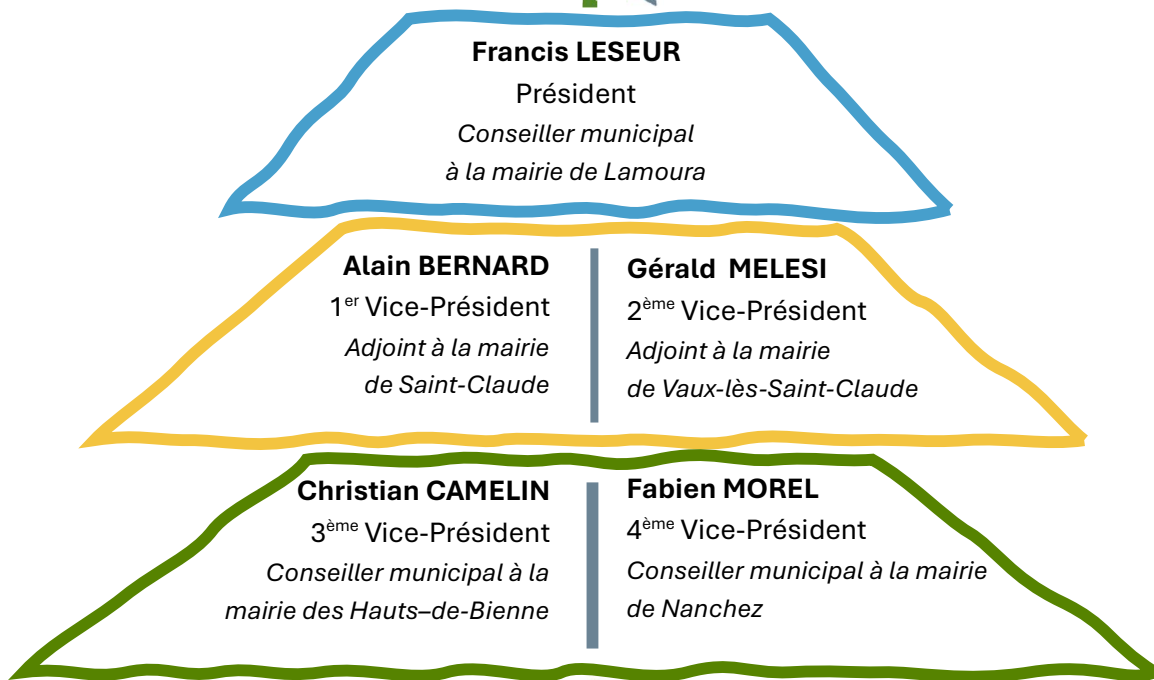
LA GOUVERNANCE

66 délégués représentant les communes forment le comité syndical qui assure la gouvernance du SICTOM du Haut-Jura. Le bureau syndical est composé du président, de 4 vice-présidents et de 7 délégués titulaires. Ces instances définissent les orientations stratégiques, votent le budget et les délibérations qui entérinent les décisions prises.

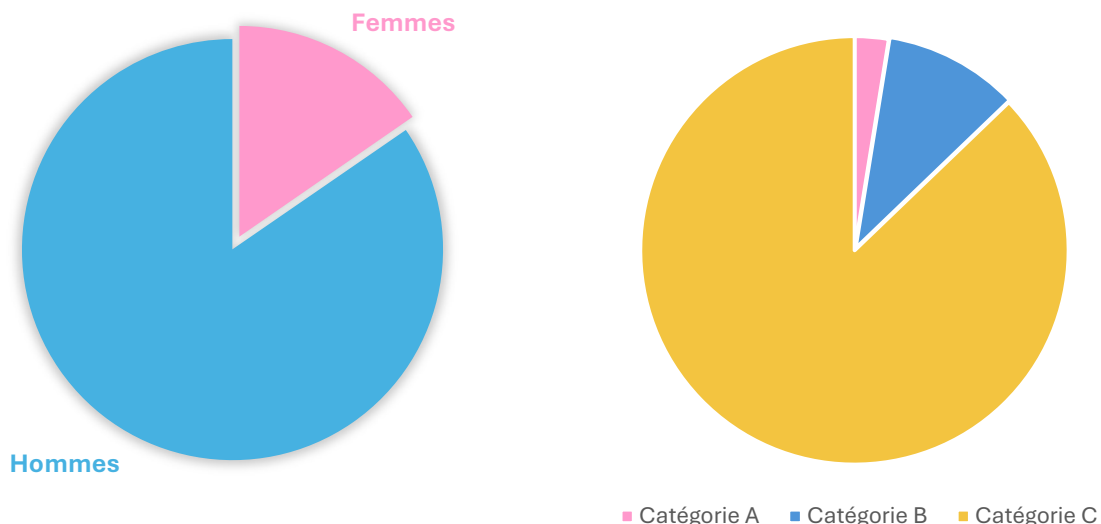


Les 7 déchetteries du SICTOM du Haut-Jura

ORGANIGRAMME



Les **39 AGENTS** du SICTOM du Haut-Jura :



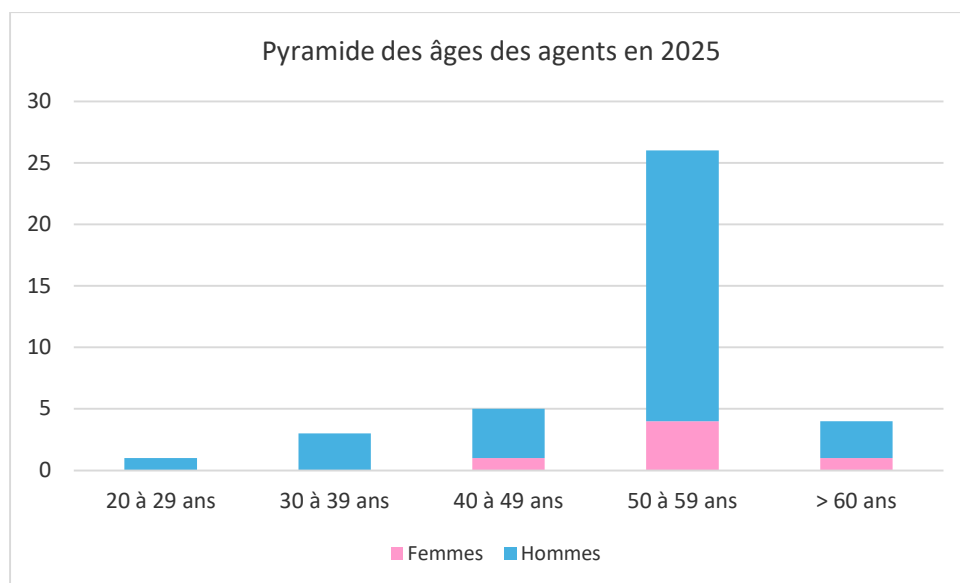
Accidents du travail ayant entraîné une interruption temporaire de travail : 8.

Journées de formation dont ont bénéficié les agents en 2025 : 24,5.

Garantie de maintien de salaire à la MGP : participation de l'employeur de 15 € par agent.

Chèques UP déjeuner : Participation du SICTOM du Haut-Jura à hauteur de 57,5 % de leur valeur de 6 € par jour pour les agents qui le souhaitent ; soit 3,45 € à la charge de l'employeur et 2,55 € à la charge de l'agent.

Comité National des Œuvres Sociales (CNAS) : prise en charge à 100% de l'adhésion pour chaque agent ouvrant droit à de nombreux avantages (vacances, avantages familles, réductions ...).

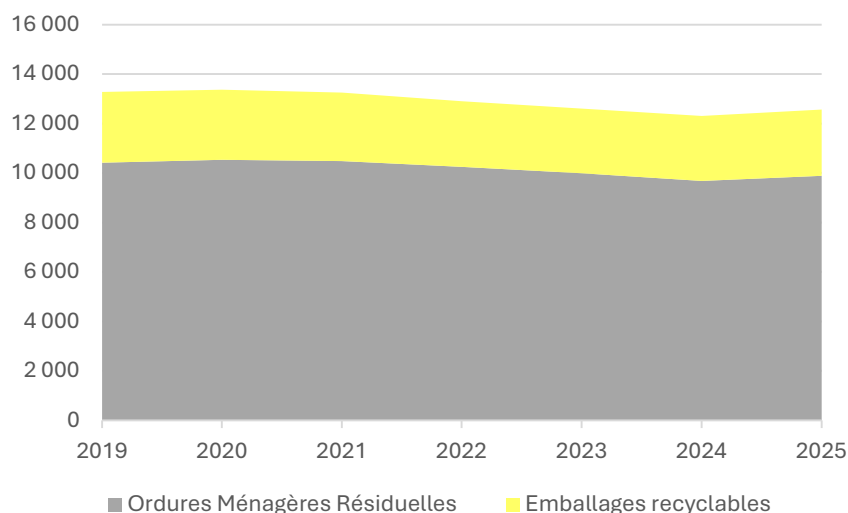




LA COLLECTE DES DÉCHETS

Depuis la mi-2025, qui a marqué la fin du déploiement des points d'apport volontaire semi-enterrés, il n'y a plus de collecte en porte à porte des particuliers dans le Haut-Jura. La collecte des conteneurs s'effectue du lundi au vendredi, chaque semaine, ou tous les quinze jours (pour les emballages recyclables dans les plus petites communes ou bien dans les points d'apport les moins fréquentés). Des collectes supplémentaires sont organisées en période de forte affluence touristique (en été et en hiver) sur les secteurs concernés.

Évolution des tonnages collectés (en porte à porte et en conteneurs semi-enterrés) depuis 2019



LES TONNAGES COLLECTÉS

En 2025, **12 561,4 tonnes** de déchets ménagers, soit **221,7 kg / habitant** (c'est-à-dire moins que la moyenne nationale de 249 kg par habitant) ont été collectés (principalement dans les conteneurs semi-enterrés) puis traités par le SYDOM du Jura :

- **9 880 t d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : 174,38 kg / habitant ;
- **2 681,4 t d'emballages recyclables** : 47,33 kg/habitant.

Ces tonnages transitent ensuite par les **deux quais de transfert** : l'un au col de la Savine à Morbier et l'autre à la Zone Industrielle du Plan d'Acier à Saint-Claude. Ces derniers sont gérés par le SICTOM du Haut-Jura pour le compte du SYDOM du Jura. Les camions de collecte viennent y vider leurs contenus qui sont ensuite envoyés à Lons-le-Saunier dans des caissons fermés. Les déchets seront soit triés et

recyclés à l'usine de tri du SYDOM, soit valorisés par incinération pour produire de l'énergie à l'Unité de Valorisation Énergétique du département (UVE), soit enfouis à Courlaoux au Centre de Stockage Départemental (CSD).

Tonnages qui ont transité par les deux quais de transfert du SICTOM du Haut-Jura en 2025 :

	QUAI DE TRANSFERT DU COL DE LA SAVINE À MORBIER				QUAI DE TRANSFERT DU PLAN D'ACIER À SAINT-CLAUDE			
	Collecte en bacs individuels en porte à porte		Collecte en points d'apport volontaire (conteneurs semi-enterrés)		Collecte en bacs individuels en porte à porte		Collecte en points d'apport volontaire (conteneurs semi-enterrés)	
	GRIS	JAUNE	GRIS	JAUNE	GRIS	JAUNE	GRIS	JAUNE
Janvier	46	24	312	88	0	0	497	127
Février	45	17	269	82	0	0	466	117
Mars	50	18	286	79	0	0	469	111
Avril	41	19	296	88	0	0	493	132
Mai	33	17	276	79	0	0	461	120
Juin	6	6	333	96	0	0	501	124
Juillet	0	0	363	115	0	0	562	144
Août	0	0	320	105	0	0	492	130
Septembre	0	0	344	103	0	0	508	165
Octobre	0	0	327	100	0	0	500	122
Novembre	0	0	280	90	0	0	442	110
Décembre	0	0	352	123	0	0	537	142
	221	100	3 759	1 147	0	0	5 928	1 543
	Sous-total : GRIS		Sous-total : JAUNE		9880	tonnes	2681	tonnes
			TOTAL :		12561	tonnes		



Les camions de collecte des conteneurs vident leur chargement aux quais de transfert. Les déchets y sont compactés dans des caissons fermés. Ceux-ci sont envoyés à Lons-le-Saunier pour y être traités.

La collecte du VERRE

Elle s'effectue dans les **300 conteneurs** d'apport volontaire. Chacune des communes en est équipée (au moins un). Ils sont collectés par un prestataire extérieur dans le cadre d'un marché départemental négocié par le SYDOM du Jura. En parallèle, dans les deux déchetteries principales (Saint-Claude et Morbier) se trouve un point d'apport massif.

Le tonnage collecté est en hausse pour 2025 : avec **2 147,43 t** (+ 5 % par rapport à 2024 / 102 t en plus), il équivaut à 37,90 kg par habitant, au-dessus de la moyenne nationale (32 kg).

La collecte du PAPIER

Au cours de l'année 2025 il a été mis fin à la collecte du papier en conteneurs disposés sur le territoire du Haut-Jura car elle ne réunissait plus les conditions pour que cette activité demeure pérenne. D'une part, la consommation de papier graphique diminue tendanciellement en France, impliquant une contraction du tonnage de papier collecté dans le Haut-Jura comme ailleurs. En parallèle, la baisse générale de la qualité de la collecte n'épargne pas celle du papier.

Cela ne signifie pas pour autant que la collecte du papier cesse. Car les papiers en tous genres doivent être déposés dans les conteneurs semi-enterrés à couvercle jaune. Le petit visuel qui figure sur chacun d'entre eux le montre bien. Tout comme les autres déchets déposés dans les conteneurs à couvercle jaune, ils sont ensuite dirigés à l'usine de tri du SYDOM à Lons-le-Saunier où ils sont séparés des autres matériaux, puis recyclés.

Dans les déchetteries de Saint-Claude et de Morbier à la Savine se trouvent toujours deux bennes de 35 m³ dédiées au papier.

La collecte du CARTON en porte à porte

Dans chacune des 7 déchetteries du territoire se trouve une benne de 30 m³ réservée au carton, tant pour les particuliers que pour les professionnels.

En parallèle, 168 conventions ont été signées avec des commerçants, artisans, collectivités et administrations des communes de Bellefontaine, Morez, Prémanon, Les Rousses, Bois d'Amont, Saint-Laurent-En-Grandvaux, La Chaux du Dombief, Grande-Rivière, Nanchez, Morbier, Longchaumois et Lamoura, Lavans-lès-Saint-Claude, Vaux-lès-Saint-Claude, Molinges, Saint-Claude (quelques points), le Lac des Rouges Truites, Saint-Pierre et Leschères pour formaliser la mise à leur disposition de bacs roulants à couvercle violet pour y déposer leurs cartons. Une benne de collecte traditionnelle (une BOM) passe relever les bacs tous les jeudis. **135,64 t** ont été collectées par la BOM en 2025.

Un véhicule utilitaire léger du SITCOM collecte chaque mercredi des professionnels, principalement dans les Hautes-Combes. **17,56 t** ont été collectées en 2025.

L'association d'insertion Saint-Michel-le-Haut (ASMH) de Saint-Claude organise elle aussi -pour le compte du SICTOM du Haut-Jura- des collectes de carton auprès d'autres professionnels. Elle a collecté **48,35 t** en 2025.

Les plus de **1 600 conteneurs** en point d'apport volontaire semi-enterrés (pour les ordures ménagères et les emballages recyclables) ou de surface (pour le verre) sont répartis sur tout le territoire. Ils sont regroupés en **421 placettes de tri**. S'y ajoutent les **7 déchetteries**.

Un parc de véhicules à l'avenant permet de transporter les milliers de tonnes de déchets collectés dans les conteneurs et dans les déchetteries.

7 véhicules de 26 ou de 32 tonnes à 3 ou 4 essieux sont affectés à la collecte des conteneurs semi-enterrés ;

2 bennes à ordures ménagères (BOM) traditionnelles ont été conservées pour assurer la collecte des cartons des professionnels en porte à porte sur certaines zones. Deux anciennes BOM ont été cédées en 2025

5 camions porteurs 6 x 4 équipés de bras hydrauliques permettant le chargement ou le déchargement rapide des bennes de déchetteries et d'équipements spécifiques :

L'unité de lavage des conteneurs semi-enterrés ;

Le bras de compactage des bennes de déchetterie (afin d'en accroître le contenu) ;

Le plateau permettant de transporter dans les déchetteries un engin de manutention qui permet de charger ou décharger des bennes, d'optimiser le stockage des flux.

2 véhicules utilitaires utilisés pour certaines collectes en régie ou pour faire transiter des déchets d'un site à l'autre.

En 2025, les camions de collecte et les camions 6x4 ont parcouru **232 252 km** (presque six fois le tour de la Terre).

Le lavage régulier des conteneurs de déchets semi-enterrés permet de maintenir leur propreté et de limiter les nuisances olfactives. Un travail qui nécessite deux agents.



NOUVEAU MATÉRIEL

Mi-2025, un nouveau camion de collecte des conteneurs semi-enterrés a rejoint le parc de véhicules du SICTOM du Haut-Jura. Il collecte alternativement les ordures ménagères résiduelles des conteneurs à couvercle gris ou les emballages recyclables des conteneurs à couvercle jaune.



Au fur et à mesure de l'installation des conteneurs semi-enterrés dans les 55 communes du Haut-Jura, les camions de collecte équipés d'une grue pour le levage des sacs des conteneurs ont progressivement remplacé les bennes à ordures ménagères traditionnelles. Aujourd'hui, le SICTOM du Haut-Jura en compte 7.



L'arrière de la benne s'ouvre entièrement pour procéder au vidage au quai de transfert.



SCANIA 460 P 6x2/2

Cabine basse facilitant l'accès ♦
Deux roues motrices ♦ Essieu arrière directeur ♦ Moteur 6 cylindres 13 l Euro 6 ♦ Puissance : 460 ch ♦
Transmission : robotisée ♦ Poids total en charge : 26 t ♦ Grue HIAB radiocommandée ♦ Capacité de collecte : 19 m³ ♦ Fabriqué en France ♦ Coût : 493 000 € TTC

LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

Plus de **1 600 conteneurs** en point d'apport volontaire (semi-enterrés ou de surface) sont répartis sur le territoire.

Ils sont regroupés sur **421 placettes de tri.**

S'y ajoutent les **7 déchetteries.**



LES DERNIERES IMPLANTATIONS

L'année 2025 marque l'aboutissement de l'installation des conteneurs semi-enterrés dans chacune des 55 communes. Il avait débuté il y a 20 ans.

LAC DES ROUGES TRUITES



RAVILLOLES



LÉZAT



LESCHERES



LES CROZETS



MOREZ

ÉTIVAL LES RONCHAUX





MORBIER



SAINT-PIERRE



CHATEL DE JOUX



TANCUA



FORT DU PLASNE



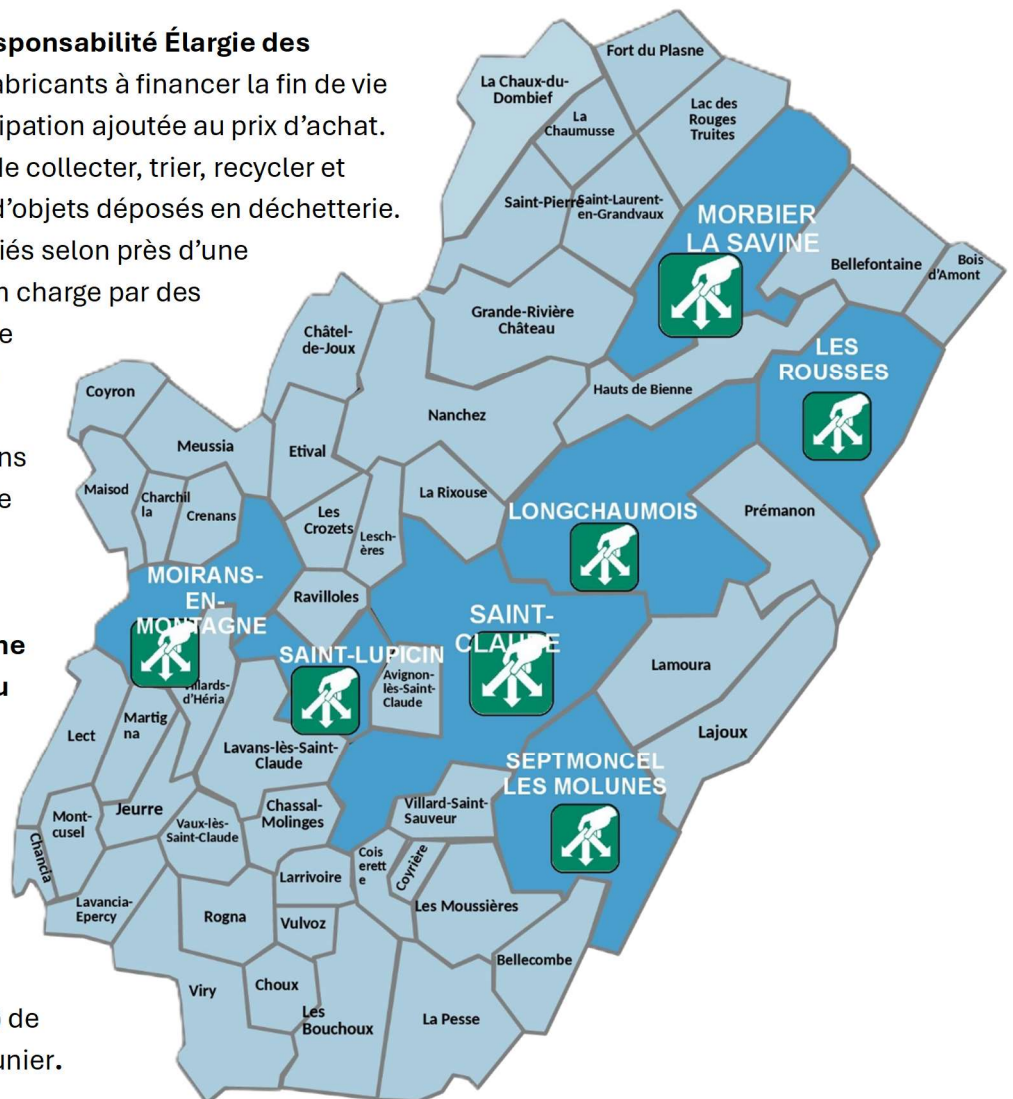
LES DÉCHETTERIES

Le SICTOM du Haut-Jura gère **7 déchetteries** (ou déchèteries), fréquentées par plus de 130 000 administrés chaque année, soit en moyenne deux passages par habitant.

Accessibles gratuitement et sans justificatif, elles permettent aux particuliers de déposer tous les déchets non acceptés dans les conteneurs semi-enterrés. Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Depuis sa mise en place, la **Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)** oblige les fabricants à financer la fin de vie des produits via une éco-participation ajoutée au prix d'achat. Ces contributions permettent de collecter, trier, recycler et valoriser un nombre croissant d'objets déposés en déchetterie. En pratique, les déchets sont triés selon près d'une trentaine de filières, puis pris en charge par des éco-organismes qui les trient de nouveau, traitent et valorisent : métaux refondus, appareils électroniques démontés, cartons mis en balles, bois broyé pour le chauffage ou la fabrication de panneaux...

Les déchets non recyclables ne représentent plus que 13 % du tonnage total collecté par le SICTOM du Haut-Jura (gravats inclus). A peine 4% si on exclut ces derniers et que l'on prend en compte uniquement le « tout-venant » qui est enfouis au Centre de Stockage Départemental (CSD) de Courlaoux, près de Lons-le-Saunier.

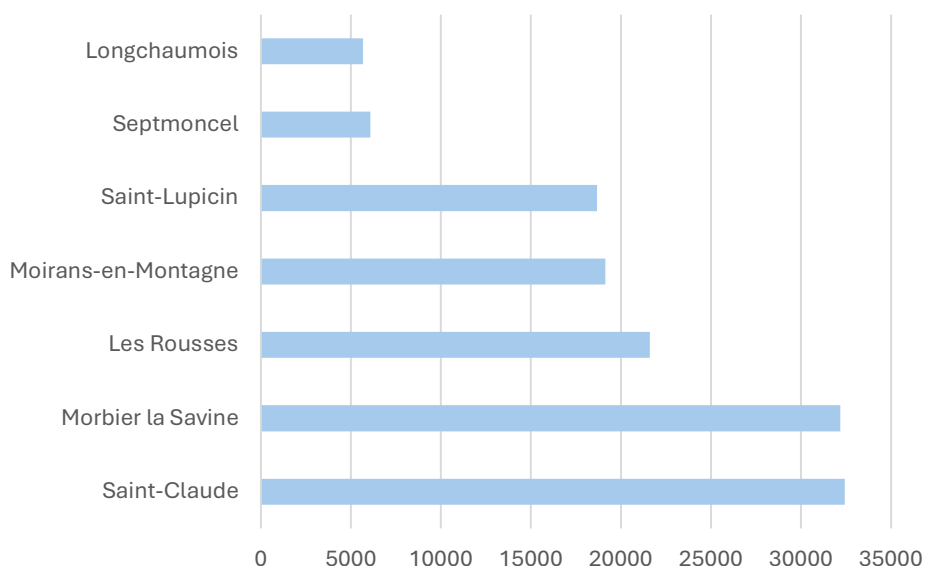


LA FRÉQUENTATION

Les particuliers habitant une commune adhérente au SICTOM du Haut-Jura, ont accès gratuitement aux déchetteries. Elles sont aussi accessibles aux artisans à titre onéreux (sauf pour le papier, le carton, la ferraille, le mobilier et les DEEE qui sont réceptionnés à titre gratuit, en quantités réglementées). Les industriels quant à eux, sont facturés pour tout type de dépôt car ils sont exonérés de TEOM.

Toutes les déchetteries sont ouvertes de 8h15 à 17h00 du lundi au samedi (à l'exception de Moirans-en-Montagne et de Saint-Lupicin qui sont fermées les lundis et mardis et de Longchaumois et Septmoncel qui sont ouvertes uniquement les vendredis et samedis).

Avec 136 216 passages, la fréquentation des déchetteries est en progression en 2025 (+ 8 %).



Les 564 tonnes de cartons qui ont été soit collectées auprès des professionnels, soit déposées en déchetterie en 2025 ont été intégralement recyclées par un fabricant de pâte à papier installé dans le département du Doubs. Un exemple de chaîne d'économie circulaire locale vertueuse mise en place par le SICTOM du Haut-Jura.

LES FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DÉPOSÉS DANS LES DÉCHETTERIES

REP	TYPES DE DÉCHETS	DESTINATION
Oui	ASL	Articles Sport et Loisirs Collectés et traités par Demain Environnement pour le compte d'Ecologic
	BATTERIES	De véhicules légers Collectées et valorisées par Récup'39 à Saint-Claude
	BOIS	Traité ou non traité Broyé par Récup'39 à Saint-Claude
	CAPSULES NESPRESSO	Capsules - dosettes pour cafetières Nespresso Prises en charge par la société Suez
Oui	CARTON	Sec et propre Compacté par Récup'39 à Saint-Claude - recyclé par GEM Doubs à Novillars (25)
	CARTOUCHES D'ENCRE	Laser et jet d'encre Prises en charge par la société Demain Environnement, réemploi-Recyclage
Oui	DÉCHETS d'ÉQUIPEMENTS d'AMEUBLEMENT (DEA)	Éléments d'ameublement Collectés par Serrand à Dortan (01) pour le compte d'Ecomaison
Oui	DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)	Solvants, diluants Collectés par Triadis Services et traités pour le compte d'EcoDDS.
Non *		Peintures, vernis, colles déchets toxiques divers Phytosanitaires (désherbants, insecticides...) * Déchets Hors Eco DDS
	DÉCHETS VERTS	Tailles de haie, branches d'élagage, feuillage, tonte de gazon... Pris en charge par Goyard à Saint-Pierre et par Dortan Compost (01)
Oui	DÉCHETS d'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES et ÉLECTRONIQUES (DEEE)	Écrans, appareils électriques divers et gros électroménager froid (réfrigérateurs...) Collectés par Demain Environnement pour le compte d'Ecosystem
		Gros électroménagers hors froid Collectés par Godard pour le Compte d'Ecosystem
		Tubes fluorescents (néons), ampoules Collectés par Demain Environnement et traités par Artemis
	FERRAILLE	Tuyaux, barres, tôles, objets en métal, jantes Reprise par Récup'39 à Saint-Claude
Oui	FILTRES À HUILE	Véhicules légers et motoculture Collectés par Triadis et traités par Chimirec (39)
/	GRAVATS MÉNAGERS	Béton, briques, tuiles, faïence... Déposés chez Goyard à Saint-Pierre

Oui	HUILES USAGÉES	Huile minérale	Collectée par Chimirec et traitée par EQIOM (39)
/		Huile végétale	Collectée par Triadis et traitée par Asap (09) / Valoleique (44)
Oui	MENUISERIES	Fenêtres, portes, portes-fenêtres, fenêtres de toit (après 1997)	Collectées et traitées par Demain Environnement
Oui	PAPIER	Journaux, prospectus, archives...	Transféré au SYDOM puis recyclé par Norske Skog à Golbey (88)
Oui	PILES & ACCUMULATEURS	Piles et accumulateurs	Collectées par Demain Environnement, triés par ADLCA Tri toutes piles
	PLASTIQUES SOUPLES	Bâches plastiques souples	Collectés par Récup'39 à Saint-Claude
	PLASTIQUES DURS	Plastiques durs	Déposés au centre de traitement de Demain Environnement
Oui	PLÂTRE	Plaque de plâtre	Collecté par Jura Recyclage pour le compte de Valobat
Oui	PNEUS	De véhicules légers	Collectés et recyclés par Alpha Recyclage Franche-Comté à Brevans
Oui	TEXTILE		ASMH
/	TOUT VENANT	Déchets ultimes sans filière de valorisation	Déposés à l'installation de stockage de déchets non dangereux de Courlaoux
Oui	VERRE	Bouteilles, pots...	Collecté par Mineris

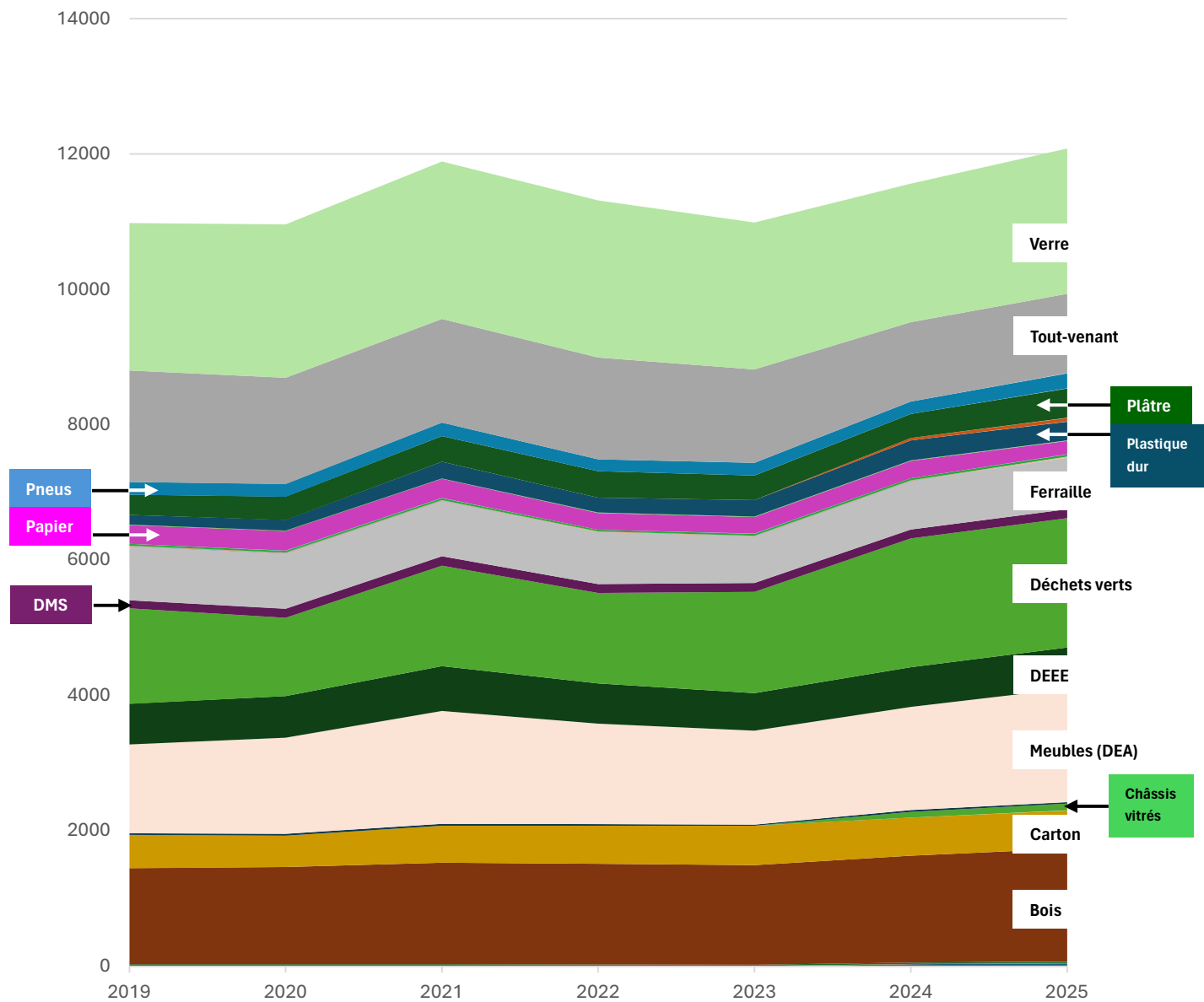


Au quotidien, le contenu des bennes de déchetteries est tassé par un bras doté d'un rouleau d'un poids de 2,3 t. Ainsi, chaque benne peut contenir davantage de déchets. Cela permet de limiter le nombre de rotations de camions qui viennent évacuer les bennes.

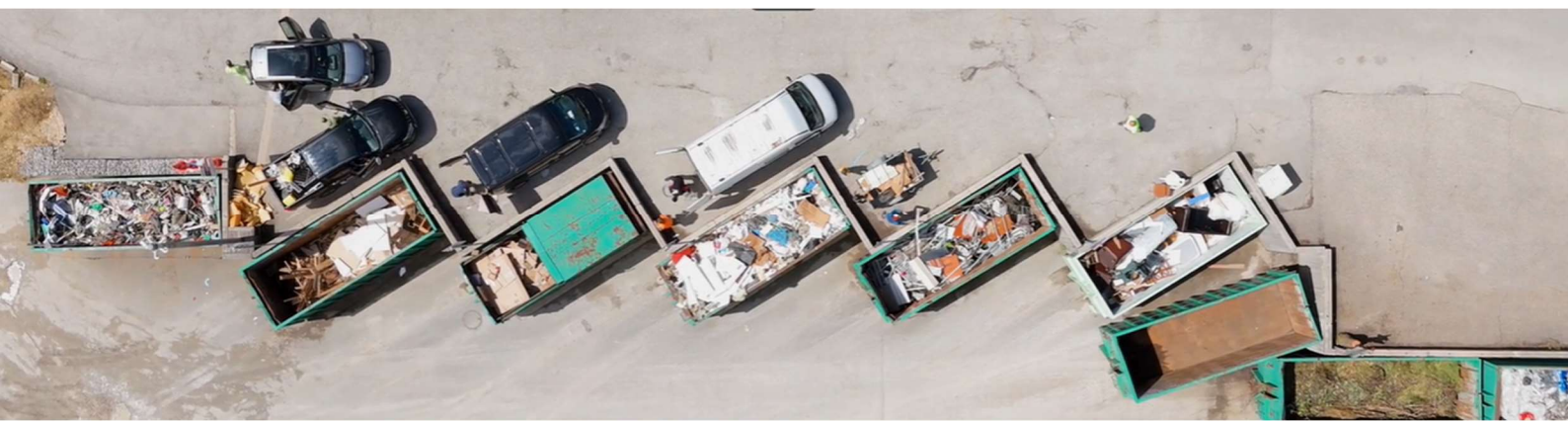
LES TONNAGES COLLECTÉS

Type de déchets	2024 (en t)	2025 (en t)	kg / habitant	Variation
Articles Sports Loisirs (ASL)	29,8	43,3	7,6	45%
Ampoules / néons	3,2	3,5	0,1	10%
Batteries	20	22,2	0,4	11%
Bois	1580,6	1670,1	29,5	6%
Carton	563,1	564,3	10,0	0%
Châssis vitrés	84,1	100,6	1,8	20%
Cisaille (jantes alliage)	25,3	22,4	0,4	-11%
Déchets d'Équipements d'Ameublement (DEA)	1526	1676,9	29,6	10%
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	584,1	605,8	10,7	4%
Déchets verts	1905,5	1911,1	33,7	0,29%
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	129,9	132	2,3	2%
Ferraille	715,5	763,4	13,5	7%
Filtres à huile	1,6	2,4		52%
Huile de friture	10,2	10,8	0,2	7%
Huile de vidange	30,2	33,2	0,6	10%
Nespresso (capsules en aluminium)	2,6	4	0,1	53%
Papier	255,9	194,7	3,4	-24%
Piles et petites batteries	7,1	6,6	0,1	-7%
Plastiques durs	293,4	279,4	4,9	-5%
Plastiques souples (film étirable)	37,4	55,2	1,0	48%
Plâtre (plaques de)	353,2	434,5	7,7	23%
Pneus de véhicules légers	185,9	224,2	4,0	21%
Déchets ni valorisés ni recyclés (Tout-venant)	1172,2	1173,8	20,7	0,14%
Verre	2045	2147	37,9	5%
TOTAL GENERAL	11561	12082	213,2	4,50%
Gravats	1734,4	2397,3	42,3	38%

Evolution des tonnages déposés en déchetteries depuis 2019



- | | | | |
|-------------------------|------------------|------------------|----------------------|
| Articles sports loisirs | Ampoules / Néons | Batteries | Bois |
| Carton | Châssis vitrés | Cisaille | DEA |
| DEEE | Déchets verts | DMS | Ferraille |
| Filtre à huile | Huile de cuisine | Huile de vidange | Nespresso (capsules) |
| Papier | Piles | Plastiques durs | Plastiques souples |
| Plâtre | Pneus | Tout-venant | Verre |



LA NOUVELLE DÉCHETTERIE DE SAINT-CLAUDE

Pensée pour l'avenir, cette nouvelle déchetterie inaugurée le 12 septembre 2025 représente un investissement de **1,55 million d'euros TTC**. Un défi ambitieux pour le SICTOM du Haut-Jura, un syndicat mixte inauguré il y a plus de 50 ans qui regroupe 55 communes. Ce projet répond à une évolution constante : hausse des volumes recueillis, nouvelles obligations réglementaires, instauration de nouvelles filières de tri (Responsabilité Élargie des Producteurs) et amélioration continue du taux de recyclage.

Douze bennes au sol -une quantité remarquable- sont abritées sous une toiture de 900 m². C'est l'équivalent de deux terrains de basket. Une cuve souterraine d'une capacité de 120 m³ récupère les eaux de pluie. Cette eau sert à alimenter l'unité de lavage qui sillonne le territoire pour entretenir les 1300 conteneurs semi-enterrés qui y sont disséminés.



2022 LANCEMENT DU PROJET



2024 LA NOUVELLE DÉCHETTERIE SORT DE TERRE



2025 LA NOUVELLE DÉCHETTERIE PREND FORME



2025 DERNIERS PRÉPARATIFS AVANT LA MISE EN SERVICE

Chaque année, plus de **30 000 usagers** fréquentent la déchetterie (soit une centaine de passages par jour) pour y déposer **3000 tonnes de déchets** qui sont triés selon une vingtaine de filières différentes. La plupart seront valorisés : soit par recyclage des matériaux, soit pour produire de l'énergie. Une petite partie finira au centre d'enfouissement du Jura. Le SICTOM du Haut-Jura travaille sans cesse sur le développement de nouvelles filières pour réduire encore la part des déchets non valorisables.

Le jour de l'inauguration, Francis Leseur (à droite), le président du SICTOM du Haut-Jura et trois de ses vice-présidents sont fiers de montrer la nouvelle déchetterie.





LE BUDGET

En 2025, le Compte Financier Unique (CFU) remplace définitivement le compte administratif et le compte de gestion qu'il fusionne ensemble. Le CFU offre une présentation financière plus lisible et plus cohérente pour les élus comme pour les citoyens. Il s'inscrit dans une logique de chaîne budgétaire continue :

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) → budget primitif → budget → CFU

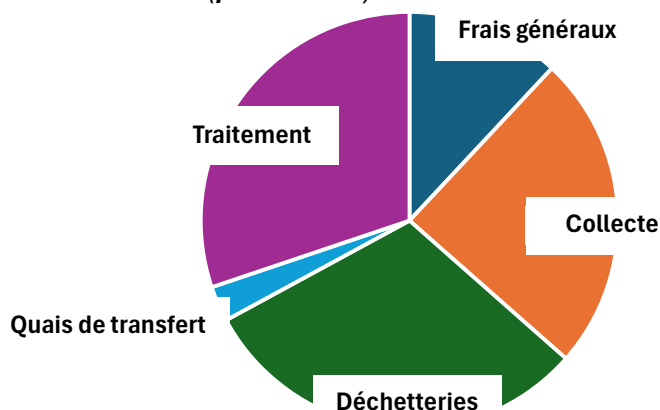
LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

- Section de **FONCTIONNEMENT**

Recettes		Dépenses	
Recettes de fonctionnement	6 132 241 €	Dépenses	5 767 808 €
		Résultat 2025 (excédent de fonctionnement)	364 433 €
	6 132 241 €		6 132 241 €

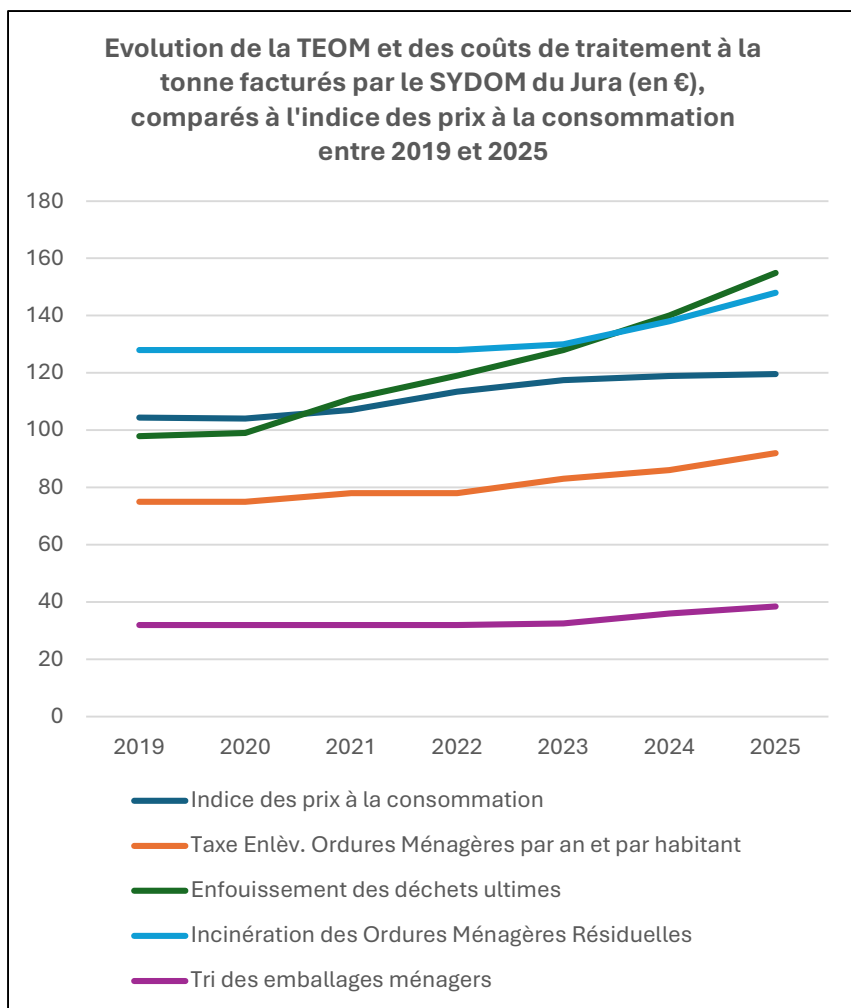
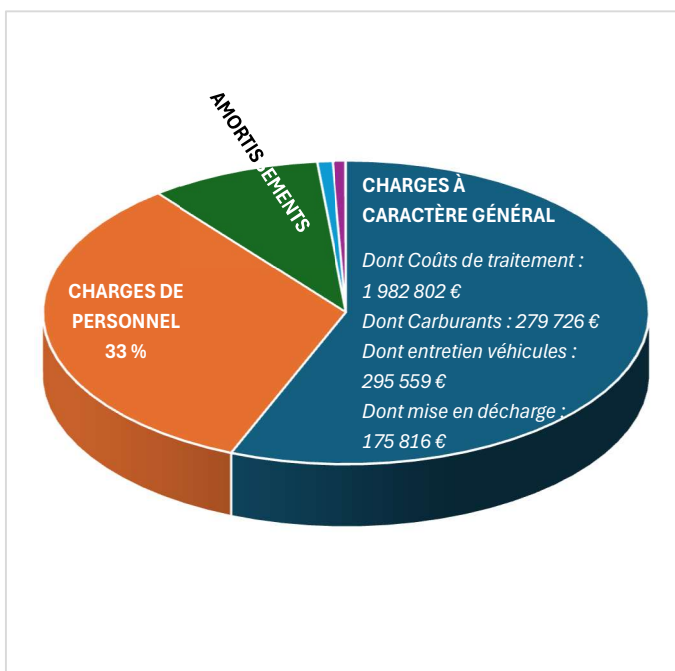
Répartition des **dépenses de fonctionnement** en 2025 (*par service*) :

Frais généraux	690 427 €
Service collectes	1 414 826 €
Service déchetteries	1 764 344 €
Quais de transfert	158 851 €
Traitement	1 739 358 €
	5 767 808 €



Répartition des **dépenses de fonctionnement** en 2025 (par chapitre) :

Chapitre 11	Charges à caractère général	3 239 744 €
Chapitre 12	Charges de personnel & assimilées	1 914 177 €
Chapitre 42	Amortissements des immobilisations	524 584 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	47 126 €
Chapitre 66	Intérêts des emprunts	40 603 €
Chapitres 67, 68	Divers	1 574 €
		5 767 808 €



L'évolution des courbes des coûts des différents traitements facturés par le SYDOM du Jura montre leur augmentation importante ces dernières années, même en comparaison du coût de la vie qui a lui aussi beaucoup progressé. Et ce n'est pas fini.

Le SICTOM du Haut-Jura s'efforce, en contrepartie, de maîtriser la progression de la TEOM demandée aux habitants du Haut-Jura. Cela impose une surveillance rigoureuse de tous les postes de dépense.

- Section d'INVESTISSEMENT

Recettes		Dépenses	
Recettes	738 041 €	Dépenses	2 218 193 €
		Résultat 2025 (excédent fonctionnement)	-1 480 151 €
	738 041 €		738 041 €

Répartition des **recettes d'investissement** en 2025 :

192	Plus-value sur cession d'immobilisation	13 450 €
28	Amortissements	511 134 €
13158, 041	Divers	13 241 €
10222	FCTVA (récupération de la TVA de l'exercice N- 2)	100 216 €
1068	Affectation d'une part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent	100 000 €
		738 041 €

Répartition des **dépenses d'investissement** en 2025 :

Chap. 040, 041, 20	Divers	17 694 €
Chapitre 16	Emprunts	176 380 €
Chapitre 21	Immobilisations	2 024 118 €
	<i>Dont Nouvelle déchetterie de Saint-Claude</i>	1 293 200 €
	<i>Dont Conteneurs semi-enterrés</i>	289 253 €
	<i>Dont Matériel de transport</i>	268 336 €
		2 218 193 €

2025 a été une année d'investissements soutenus. La construction de la nouvelle déchetterie du Plan d'Acier à Saint-Claude s'en est accaparé la plus grande partie.

L'enveloppe conséquente allouée aux conteneurs démontre l'effort qui a été déployé pour achever leur installation dans toutes les communes du territoire.

Enfin, les véhicules représentent toujours une part importante des investissements. La nécessité d'avoir une flotte récente, prête à assurer le service public chaque jour quels que soient les aléas est à ce prix.

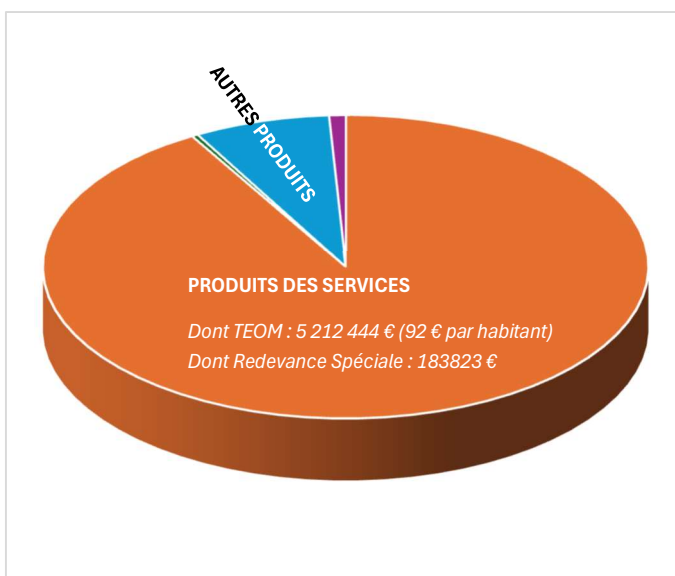
• La TEOM

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est l'impôt qui permet de pourvoir à l'ensemble des dépenses du service. C'est-à-dire la collecte des déchets ménagers et assimilés ; la gestion des 7 déchetteries ; l'entretien et la construction des équipements et infrastructures ; les Responsabilités Élargies des Producteurs (REP) et aussi la prévention autour du tri, du compostage et du recyclage.

Son montant apparaît sur l'avis d'imposition afférent au foncier bâti. Le taux voté par les communautés de communes compétentes est basé sur la valeur locative du bien concerné. Pour voter ce taux, les communautés de communes se basent sur le produit attendu qui est appelé chaque année par le SICTOM. Pour 2025, il est de 92 € par an par habitant.

Répartition des **recettes de fonctionnement** en 2025 (par chapitre) :

Chapitre 70	TEOM Redevance spéciale	5 589 896 €
Chapitre 74	Dotations & participations (FCTVA, autres soutiens)	27 723 €
Chapitre 75	Autres produits (revente matériaux & soutiens REP)	459 246 €
Chapitres 13, 42, 76, 77, 78	Autres produits divers	55 376 €
		6 132 241 €



• La Redevance Spéciale

La redevance spéciale permet de financer la gestion des déchets assimilés qui ne proviennent pas des ménages. Elle vise les producteurs de déchets assimilés aux ordures ménagères, en tenant compte du service rendu, dès lors que leur collecte n'induit pas de sujétions techniques particulières. Elle permet d'assurer que les particuliers ne financent pas le service dont bénéficient les professionnels et d'envoyer un signal prix pour inciter les « non ménages » à réduire leur production de déchets.

En 2025, la redevance spéciale est calculée de la manière suivante, selon les cas de figure :

Au forfait :

- Pour les professionnels qui utilisent les points d'apport volontaire partagé ;
- Pour les structures communales ou publiques.

Selon la taille, la typologie et l'activité de la structure, 5 forfaits « professionnels » sont définis. Ils sont basés sur le coût réel du service, hors coût des dépôts en déchetterie (qui font l'objet d'un mode de facturation séparé). Ce tarif est révisé chaque année.

Calcul :

Redevance Spéciale =
Forfait professionnel 1 / 2 / 3 / 4 ou 5
Moins le montant de la TEOM acquitté par le professionnel dans sa taxe foncière.

Au réel :

- Pour les professionnels qui disposent d'un ou de plusieurs points d'apport volontaire à leur disposition (comme des campings ou des centres d'accueil de loisirs du territoire) :

Les coûts de facturation exprimés en litres de déchets produits sont les coûts réels supportés par la collectivité. En 2025, ils étaient de 0,022 € par litre pour les OMR et de 0,018 € par litre pour les emballages recyclables.

Calcul :

Redevance Spéciale =
Quantité d'OMR (déchets conteneur gris) x coût au litre
+
Quantité d'emballages recyclables (déchets conteneur jaune) x coût au litre
Moins le montant de la TEOM acquitté par le professionnel dans sa taxe foncière.

À la capacité d'accueil :

- Pour les hébergements de loisirs et de plein air, selon la capacité d'accueil de la structure (nombre d'emplacements, nombre de lits), au prorata de leur(s) période(s) d'ouverture au public durant l'année :

Calcul :

Redevance Spéciale =
Capacité d'accueil x coût occupant / emplacement x prorata temporis
Moins le montant de la TEOM acquitté par le professionnel dans sa taxe foncière.

En 2025, la redevance spéciale a touché 246 contributeurs pour un montant de 183 823 €.



BIODÉCHETS, PRÉVENTION

Le SICTOM du Haut-Jura veille constamment à offrir aux habitants du Haut-Jura tous les services et moyens nécessaires pour les encourager à jouer activement leur rôle de citoyen en matière de tri de leurs déchets : présence de 1600 points d'apport volontaire et de 7 déchetteries, ce qui assure un bon maillage territorial.

PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) a imposé depuis 2024 de nouvelles obligations en matière de tri à la source des biodéchets (c'est-à-dire des déchets alimentaires et des déchets verts) pour tous, particuliers comme professionnels. Les collectivités ont obligation de mettre à disposition une solution de tri ou de collecte adaptée afin de détourner les biodéchets de l'enfouissement ou de l'incinération.



Actuellement, Les biodéchets représentent environ 1/4 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) qui sont collectées par le SICTOM du Haut-Jura dans les conteneurs gris puis incinérés par le SYDOM du Jura. Le coût élevé du traitement pourrait être réduit en incitant les usagers à trier leurs déchets organiques à la source et à les composter. C'est le choix qui a été fait au niveau départemental en réponse à la loi.

Concrètement, un programme a été entrepris il y a de très nombreuses années par le SICTOM du Haut-Jura pour inciter ses usagers qui résident en habitat pavillonnaire à adopter une pratique de compostage individuel. Des composteurs robustes en bois massif fabriqués localement leur sont

proposés à un prix préférentiel (le SICTOM prend à sa charge une part importante du coût du composteur).

Aujourd'hui, plus de 11 000 composteurs ont été distribués depuis le début du programme en 2001.

En parallèle de la promotion du compostage individuel, la mise en place de composteurs partagés se développe progressivement sur le territoire auprès des habitants qui résident en habitat collectif (immeuble, copropriété) ou des résidences de vacances (camping, centre de vacances).



Le SICTOM du Haut-Jura accompagne les projets de mise en place de composteurs collectifs via la mise à disposition de composteurs (plusieurs tailles et types de modèles sont proposés), des conseils et une aide à l'installation et la formation des habitants référents aux bons gestes de compostage. En 2024, 10 placettes de compostage collectif avaient été inaugurées. Il y en a eu seulement 4 en 2025. Leur déploiement se heurte encore trop à un relatif manque d'intérêt de la part des municipalités et des habitants. Il demandera davantage d'engagement pour être augmenté significativement.

LE BON DÉCHET AU BON ENDROIT ♦ LE BON OBJET AU BON ENDROIT

Le bon déchet au bon endroit.

Le mauvais tri entraîne gaspillage, risques pour les agents, impact environnemental et un surcoût important pour la collectivité... et donc pour les usagers. A travers la politique de compostage, le SICTOM du Haut-Jura tente de faire diminuer la part des biodéchets qui encombrent les Ordures Ménagères Résiduelles (jusqu'à ¼). Le coût élevé du traitement pourra être réduit en incitant les usagers à trier les déchets organiques à la source.

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

Comment réduire ses déchets à la source ? Comment donner une seconde vie aux objets. Avec l'aide du SYDOM du Jura, le SICTOM du Haut-Jura essaie de transmettre des messages et de donner des pistes pour donner la possibilité à chacun de limiter sa production de déchets.



LA COMMUNICATION AUPRÈS DES HABITANTS DU HAUT-JURA

La baisse de la qualité du tri persiste et demeure une préoccupation. Des moyens sont mis en place pour informer, inciter, éduquer les habitants, sans les stigmatiser. En complément des supports de communication écrits qui relèvent de la compétence communication du SYDOM du Jura, d'autres axes de communication comme les réseaux sociaux ont été choisis pour tenter d'atteindre et de toucher des publics différents, en complément du tout nouveau site internet du SICTOM du Haut-Jura mis en ligne à l'automne 2025.

LA PAGE FACEBOOK

Active depuis plusieurs années, elle avait été laissée en jachère durant plusieurs mois. A partir de l'automne 2025, elle a elle aussi été remise à jour et rendue plus attractive par des parutions originales susceptibles de toucher un large public. L'augmentation du nombre d'abonnés et l'intérêt parfois soutenu que peuvent susciter des articles sont encourageants.

The screenshot shows the Facebook profile of Sictom du Haut-Jura. The cover photo is an aerial view of a waste truck. The profile picture is the Sictom logo. The bio states: "Le SICTOM du Haut-Jura est depuis plus de 50 ans un acteur public du quotidien, à la fois discret et essentiel. Il agit pour une gestion durable de la collecte des déchets dans les 55 communes du Haut-Jura." The page has 696 followers and 50 following. A recent post from January 8, 2026, features a winter scene with a Christmas tree and bins, with the text: "NON, un arbre de Noël ne reprend pas racine là où on le pose. ALORS, AUTANT L'EMMENER DIRECTEMENT À LA DÉCHETTERIE !" and "Bonne année 2026!".

LE NOUVEAU SITE INTERNET

En 2025, il a été décidé de refondre et de moderniser entièrement le site internet du SICTOM du Haut-Jura qui ne correspondait plus aux besoins actuels : celui de pouvoir informer facilement et de manière exhaustive les habitants du Haut-Jura. Celui de répondre aux usages actuels où le smartphone qui se trouve dans la poche de chacun a remplacé pour beaucoup l'usage de l'ordinateur.

Cette refonte du site internet **www.sictomhautjura.com** s'est appuyée sur un travail préalable qui a consisté à faire intervenir un designer pour imaginer et dessiner un nouveau logo et à définir une charte graphique (incluant une palette de couleurs). L'objectif étant d'assurer une identité visuelle forte et reconnaissable. Puis, un reportage photos et vidéos a été commandé auprès de photographes pour mettre en valeur notre métier, nos savoirs-faires, nos matériels et équipements. L'objectif étant de faire connaître la réalité telle qu'elle est souvent ignorée. Enfin, une agence a travaillé sur la création du nouveau site en fonction du cahier des charges.

LE SICTOM DU HAUT-JURA

Bienvenue au SICTOM DU HAUT-JURA

ACTUALITÉS
Le sapin de Noël va à la déchetterie.
 Bonne année 2026 ! Ensemble, continuons à avoir les bons gestes de tri. NON, un arbre de...
 LIRE LA SUITE
 Toutes les actus

L'INFORMATION UTILE EN 1 CLIC

- LE TRI DE MES DÉCHETS
- TROUVER MA DÉCHETTERIE
- JE COMPOSTE CONSEILS & ASTUCES
- JE RÉDUIS MES DÉCHETS OÙ DONNER ? OÙ RÉPARER ?

QUI SOMMES-NOUS ?
SICTOM DU HAUT-JURA
 Le SICTOM du Haut-Jura est depuis plus de **50 ans** un acteur public du quotidien, à la fois discret et essentiel, qui agit pour une gestion durable de la collecte des déchets sur les montagnes du Jura.

55 Communes, regroupées au sein de
 5 Communautés de communes adhérentes :

- HAUT-JURA ARCADE
- HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
- LA GRANDVALLIÈRE
- STATION DES ROUSSES
- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

Vous souhaitez suivre les actualités de votre SICTOM ?

Courriel **S'INSCRIRE**

LE SICTOM
 • Historique
 • Missions & territoire
 • Élus et chiffres clés
 • Engagements du SICTOM

LE TRI
 • Collecte et apport volontaire
 • Le tri des déchets
 • Que deviennent mes déchets ?
 • Je suis en vacances dans le Jura
 • Organismes de manifestations

DÉCHETTERIES
 • Trouver ma déchetterie
 • Se rendre en déchetterie
 • Que deviennent mes déchets ?

JE COMPOSTE
 • Le compostage c'est quoi ?
 • Les solutions & astuces
 • Composteur partagé

JE RÉDUIS MES DÉCHETS
 • Comment réduire ses déchets ?
 • Le bon objet au bon endroit
 • Où donner ? Où réparer ?

ACTUALITÉS

CONTACTEZ-NOUS
 2, chemin de la Soule
 Z.I. du Plan d'Acier
 39200 Saint-Claude
 sictom-du-haut-jura@sictomhautjura.fr
 Tel. : 03 84 45 52 98

© 2025 - SICTOM DU HAUT-JURA | Mentions légales | Création Studio Pogo

LA PAGE INSTAGRAM

Toutes les tranches d'âges ne sont pas réceptives aux mêmes réseaux sociaux. L'un chasse l'autre pour toucher un nouveau public plus jeune à chaque fois.

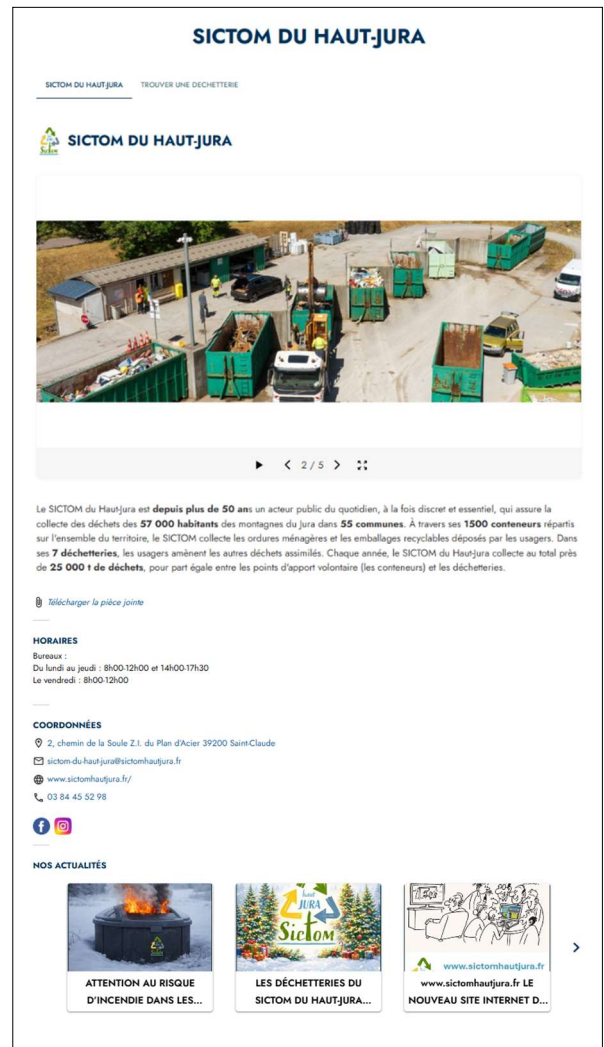
La présence sur le réseau Instagram permettra d'aborder des habitants plus jeunes, pour faire circuler des messages visant à encourager le tri.



L'ESPACE INTRAMUROS

Le SYDOM du Jura a souhaité financer la présence des SICTOM du Jura sur l'application IntraMuros. Déjà utilisée par de nombreuses communes, IntraMuros est l'application mobile de référence qui informe, alerte et fait participer les habitants à la vie locale directement sur leur smartphone.

Ce nouvel outil de communication permet aux habitants du Haut-Jura de consulter les consignes du SYDOM du Jura (tri des déchets, réduction des déchets ...), de prendre connaissance des informations du SICTOM du Haut-Jura (horaires des déchèteries, actualités en temps réel, rappels des consignes de tri, événements ...).



DE NOUVEAUX MODES DE COMMUNICATION

Les nouveaux outils de communication mis en place constituent un socle sur lequel s'appuiera la communication du SICTOM du Haut-Jura au cours des années à venir. Des modes d'expression innovants commencent à faire leur apparition dans notre discours pour tenter d'enrayer la baisse de qualité du tri. De celle-ci dépend le coût du traitement des ordures ménagères qui sera demandé demain aux habitants du Haut-Jura.

Psst! N'oubliez pas de déposer vos cartons vides à la déchetterie.

LES CARTONS D'EMBALLAGE VIDES SE DÉPOSENT EN DÉCHETTERIE

747 VERRE

Que deviennent les déchets que j'amène à la déchetterie?

To sais ma chérie, c'est très important de déposer le bon déchet au bon endroit. Comme ça il pourra avoir une seconde vie. Par exemple, ce morceau de bois peut être transformé en panneau de particules.

Un engin avec un grand bras d'acier d'un énorme rouleau à pâtisserie écrase tous les jours les cartons dans la benne. Comme ça, on peut en faire de nouvelles choses.

En parlant de mes chaussures que MAMAN M'a achetées son premier, qu'est-ce qui va devenir cela dit?

Un rouleau à pâtisserie grand FF... ça s'écoule plus!

Le lendemain, chez le récupérateur de carton.

Les cartons sont transformés en grosses balles... comme des billes! Tu vois bien qu'il n'est pas si bon de la pâtisserie!

Comme naissance à un monde circulaire.

Voilà des emballages qui sont dans un peu partout dans la maison ou qui finissent dans les poubelles.

Alors une déchetterie sage, c'est pas seulement un endroit où les objets cassés finissent leur vie. Mais c'est surtout un endroit où ils commencent une nouvelle!

Le bon déchet au bon endroit. Le bon objet au bon endroit. Si chacun fait un petit effort, on peut agir pour préserver la planète.

Que deviennent mes déchets déposés au conteneur semi-

Tous nos emballages recyclables vont au conteneur jaune super héros!

Oh est des super héros du tri MAMAN!

Un peu plus tard au quel de transfert des déchets.

Salut Will, ça

En route vers l'usine de tri du SICTOM du Jura. Heureusement que les déchets sont compactés dans un camion. Ça Paix moins de voyages.

Dis donc Loulotte, où c'est que tu vas comme ça avec ton baigneur tout en guerre!

Je vais à la déchetterie. Bébé, ça encore per-jouer avec... Et puis, tu sais, je suis grande maintenant.

Oh là là, à la déchetterie? Mais non voyons! Faut l'amener à la ressourcerie, c'est bien mieux! Ils vont lui faire une petite toilette, le ratisoler comme neuf, et hop, il trouvera une nouvelle petite maman qui l'aimera tout pareil!

LE BON OBJET AU BON ENDROIT

RESSOURCERIE

Oh maman, regarde! Un bébé Petit Colin tout propre, comme neuf. On dirait un vrai!

Zut à la fin! Pour quoi est-ce qu'on nous prend?

Pour une déchetterie, on dirait bien.

UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE, CE N'EST PAS UNE DÉCHETTERIE

Oh là, cette montagne d'ordures! C'est grâce à nous MAMAN?

Quand aux ordures ménagères non recyclables (celles que l'on met dans les conteneurs à couvercle gris), elles sont incinérées pour produire de l'énergie.

PAR TOUS LES SAINTS, J'AVAIS COMPLÈTEMENT OUBLIÉ QUE C'EST LA TOUSSAINT!

DÉCHETTERIE

Samedi 1^{er} novembre LES DÉCHETTERIES DU HAUT-JURA SERONT FERMÉES

Le bon déchet au bon endroit, ce n'est pas un exploit... C'est juste un geste simple à la portée de chacun d'entre nous!

ASL : Articles de Sport et de Loisirs

BOM : Benne à Ordures Ménagères. Ce sont les bennes traditionnelles pour la collecte des bacs individuels à roulettes.

CSD : Centre de Stockage Départemental à Courlaoux : il s'agit du centre d'enfouissement des déchets « tout-venant » qui ne sont ni valorisés ni recyclés. Ils ont constitué 4% des déchets collectés par le SICTOM du Haut-Jura en 2025.

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

Déchets dangereux : Déchets contenant, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement.

Déchets verts : Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

DEEE : Déchets d'Équipements Electriques ou Électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits gris (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière dédiée.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

OM (Ordures Ménagères) : déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles ou séparatives. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux, ...) appelés déchets assimilés.

OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) : Fraction de déchets restant après le tri via les filières de collectes sélectives en place. Il s'agit de la part non valorisable des déchets ménagers et déchets assimilés produits.

Placette de tri : Point d'apport volontaire avec au minimum 2 conteneurs semi-enterrés et éventuellement un ou plusieurs conteneurs aériens (verre, vêtements).

TV : En déchetterie, les déchets destinés à la benne "Tout Venant" ne possèdent pas de filière de recyclage ou de traitement spécifique.

6 x 4 : Terme usuel désignant les camions transportant les bennes de déchetterie. Il s'agit de camion comportant 6 roues dont 4 motrices.

TEOM : La Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères (TEOM) s'applique à toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB). Elle s'applique au contribuable propriétaire mais également à l'usufruitier du bien. Elle apparaît sur l'avis de la taxe foncière. Lors du paiement, elle est incluse dans le montant global à payer avant le 15 octobre de chaque année. Les bases sont celles de la taxe foncière bâtie. La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative cadastrale du bien imposé.

SICTOM DU HAUT-JURA

2, chemin de la Soule
Z.I. du Plan d'Acier
39200 Saint-Claude
03 84 45 52 98
www.sictomhautjura.fr

